23me Année N 5515 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — Samedi 31 Mai 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, 30 MAI 1879

BOURSE DE PARIS DU 30 MAI

Cours à terme de 1 h. 10, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. . .	83 95 .[.	83 15 .[.
Rente 3 0/0.	81 05 .[.	80 925 [.
Rente 5 0/0.	115 50 .[.	115 275 [.
Italien 5 0/0.	81 20	81 225 [.
Turc 5 0/0	11 60	11 60
Act. Nord d'Espagne .	303 75	303 75
Act. Gaz.	1280 00	1280 00
Act. B. de Paris P.-B.	780 00	780 00
Act. Mob. Français. .	522 50	525 00
Act. Lombards . . .	193 75	192 50
Act. Autrichiens. . .	605 00	600 00
Act. Mob. Espagnol. .	1030 00	1020 00
Act. Suez	745 00	745 00
Act. Banque Ottom. .	508 75	512 50
Oblig. Egypt. uni. . .	209 00	208 75
Act. Fon. France. . .	770 00	771 25
Florin d'Autriche . .	69 7/8	69 75
Act. Saragosse. . . .	370 00	370 50
Emp. Russe 1877. . .	92 0/0	91 60
Délégations Suez. . .	643 75	640 00
Florin Hongrois . . .	84 1/8	83 95
Espagne extérieur . .	» »	15 5/8
Consolidés	» »	97 0/0

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum, 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	30 mai	29 mai
3 0/0	80 95 ./.	80 80 ./.
3 0/0 amortissable . .	83 30 ./.	83 20 ./.
4 1/2 0/0.	111 50	111 50
Emprunts 5 0/0. . .	115 40 ./.	115 22 1/2
Service particulier	30 mai	29 mai
Act. Banque de France.	3055 00	3035 00
» Société générale. .	502 00	505 00
» Créd. f. de France.	767 00	771 00
» Chemin autrichien.	600 00	600 00
» Lyon.	1137 00	1127 00
» Est	713 00	715 00
» Ouest	772 00	772 00
» Nord.	1507 00	1502 00
» Midi	880 00	875 00
» Suez	745 00	745 00
% Péruvien . . .	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nou.)	505 00	752 00
Londres court. . .	25 19 08	25 19 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	518 00	525 00
Turc	11 47	11 60

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 30 mai.

Change sur Londres, 4,87 25; change sur Paris, 5,13 75; 100.
Café good fair, (la livre) 13 1/4, 13 1/2.
Café good Cargoes, (la livre) 13 3/4, 14 »/».
Calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 30 mai.

Ventes 100 b. Marché calme mais raidissant.

Liverpool, 30 mai.

Ventes 10,000 b. Marché haussant.

New-York, 30 mai.

New-York, 13 »/».
Recettes 14,000 b.
New-Orléans low middling 91 »/».
Savannah » » 85 1/2.

BULLETIN DU JOUR

Hier, à l'ouverture de la séance de la Chambre des députés, M. Lockroy est monté à la tribune pour déclarer qu'il retirait son interpellation. Cette déclaration enlève au cabinet une grosse préoccupation, car l'interpellation devait servir de cheval de bataille pour battre en brèche plusieurs ministres et notamment M. Lepère, *ce ministre qui fume*, comme l'appelle M. Emile de Girardin. L'extrême gauche aurait bien voulu pousser plus loin ses attaques contre le cabinet, mais la gauche moderée a vainement cherché le moment de remplacer le ministère Waddington par une combinaison ayant des chances de durée. Il faut attendre encore et battre le pas.

Un journal de Paris commet la maladresse de publier une nouvelle à sensation d'après laquelle le gouvernement allemand aurait donné à son ambassadeur l'ordre de quitter Paris si le gouvernement commettait des actes violents. Cette nouvelle est une puérilité qui a froissé l'opinion sans avoir aucun des avantages que l'auteur en attendait. Nous autres Français, nous sommes un peu comme la femme de Sganarelle qui ne voulait pas qu'on l'empêchât d'être battue. Nous n'aimons guère qu'un Monsieur Robert quelconque vienne se mêler de nos affaires intérieures ou de nos querelles de ménage, et nous ne voyons pas trop quel intérêt le journal en question peut avoir eu à publier la note à laquelle nous faisons allusion.

Ce qui est certain, c'est que si nos voisins n'ont rien à voir à notre politique intérieure, nous nous devons à nous-mêmes de ne pas devenir pour l'Europe, qui nous regarde, un sujet de crainte ou de mépris par la réalisation des folies qui constituent le programme des intransigeants.

L'INDÉPENDANCE ET LA MAGISTRATURE

Avant-hier, on parlait beaucoup à Versailles du jugement du tribunal de Baugé. Les Rameau, les Floquet, les Renault et autres « *flétrisseurs*, » manifestaient une profonde indignation. Le bruit courait qu'un radical quelconque monterait, d'ici peu de jours, à la tribune pour signaler au pays l'extrême audace des magistrats de Baugé, et les déclarer coupables de forfaiture! Nous avons même entendu un député de la gauche s'écrier qu'ils tombaient sous l'application de l'article 127 du Code pénal, et qu'il fallait les punir de la dégradation civique!

La censure pour les députés conservateurs; la dégradation civique pour les magistrats indépendants : voilà comment ils pratiquent la liberté, tous ces libéraux hypocrites !

Le tribunal de Baugé, amené à apprécier l'ordre du jour de flétrissure, a dit qu'il « *n'avait pas droit au respect dû aux lois, parce qu'il n'avait pas les caractères extérieurs auxquels on reconnaît les lois,* »

Nous voudrons bien savoir ce que MM. les « flétrisseurs » ont à répondre à ce considérant. Auraient-ils, par exemple, la prétention de nous contraindre à considérer leurs actes arbitraires comme des lois et à nous imposer le respect de leurs fantaisies illégales ? Il faudrait une rare impudence pour vouloir donner à un ordre du jour voté par 217 députés l'autorité d'une loi, puisque une loi n'existe qu'autant qu'elle a été votée par les deux Chambres et promulguée par le président de la République.

L'ordre du jour des 217 n'est pas même légal, il constitue un abus de pouvoir: c'est ce que les juges de Baugé ont parfaitement démontré.

La procédure qui délimite le rôle des deux Chambres a été violée. La Chambre des députés, après avoir décidé qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre les ministres du 16 mai, avait épuisé sa compétence et ne pouvait déclarer coupables des hommes qui n'étaient pas appelés à se défendre. Cela est élémentaire, et il faut vivre en République pour voir une Chambre, au mépris des principes les plus sacrés, flétrir des adversaires absents, pour assister à une violation aussi brutale du droit de la défense et de l'égalité des citoyens devant la loi.

Le tribunal de Baugé a donc pu dire: « *L'ordre du jour est simplement l'opinion de deux cent dix-sept citoyens, opinion que les citoyens français sont libres de ne pas partager, et on s'explique aisément l'erreur de ceux qui ont pensé que les sept anciens ministres pouvaient, pour répondre à des imputations contraires à leur honneur et à leur considération, user des moyens mis par l'autorité administrative à la disposition des deux cent dix-sept citoyens qui les attaquaient.* »

Les « flétrisseurs » qui font empiété sur les pouvoirs du Sénat et violé les principes certains et expressément formulés dans la loi, n'aiment pas à entendre des magistrats parler hautement le langage du droit et condamner leurs illégalités. Mais M. Floquet, dont l'intention, paraît-il, est d'appeler sur les juges de Baugé les foudres du pouvoir, M. Floquet aurait-il oublié le discours que prononçait, le 15 mars, M. Boysset, au nom de l'extrême gauche?

M. Boysset combattait l'ordre du jour Rameau, au nom même des principes rappelés par le tribunal de Baugé :

« Cette proposition, cette résolution, cet ordre du jour, comme il vous plaira de le qualifier, *est un jugement*.

» *Oui, c'est là un jugement*, messieurs, **et la compétence vous manque.**

» Comment pourriez-vous admettre une telle procédure ? Comment pourriez-vous statuer? *Comment pourriez-vous correctement juger des hommes absents*, quels que soient leurs crimes? Est-ce contre les ministres actuels que vous dirigez votre flétrissure ? *Est-ce contre des personnages politiques actuellement debout et pouvant venir ici, aujourd'hui, demain, se défendre? Rien de de tout cela. C'est un* **jugement** *que vous prononcez* **contre des absents.**

» *Ceci tout d'abord est inacceptable. Mais il y a plus : nous déclarons, nous estimons que vous avez épuisé votre compétence.*

« *La Constitution a tracé nettement et clairement les formalités à remplir. Vous, députés, vous vous constituez en jury national et vous décidez s'il y a lieu ou s'il n'y a pas lieu de mettre en accusation les ministres criminels. Puis le Sénat se constitue en cours de justice, et il statue.*

« Vous venez d'avoir un débat solennel : les faits ont été exposés avec autorité, avec éclat. Personne n'a nié la haute criminalité qui s'y rattache.

Puis vous avez cru devoir, en consultant vos consciences, et sous les inspirations du gouvernement, faire acte de générosité et de clémence envers les conspirateurs et les factieux. *Tout est fini, tout est forclos.* Votre compétence légale s'arrête. »

« C'est là, suivant moi, qu'on me pardonne de le dire, une faute; mais, encore une fois, tout est fini. *Votre juridiction est, à l'heure qu'il est complètement épuisée*, et nous ne pouvons, constitutionellement, nous associer *à la sentence que vous proposez à la Chambre et que le Sénat seul eût été en droit de prononcer si vous lui aviez délégué l'accusation.*

« *Oui, je le répète, vous êtes* **complètement dessaisis.**

Nous comprenons que les 217 citoyens flétrisseurs n'aient pas été absolument satisfaits du jugement de Baugé; mais, encore une fois, nous voudrions savoir ce que les radicaux dont M. Boysset se faisait l'organe, peuvent y trouver d'excessif! Le tribunal a soutenu la thèse du président de l'extrême gauche et s'est appuyé, comme lui, sur la Constitution et la loi.

On peut ainsi apprécier tout le ridicule de la colère et l'odieux des menaces de M. Gambetta qui fait écrire dans son journal :

«On nous annonce que ce jugement a été déféré à la cour de cassation. Est-ce bien le jugement qui a mérité de lui être déféré, et ne seraient-ce pas plutôt les juges ? Nous avons confiance dans la fermeté de M. le garde des sceaux pour couper court à de pareils excès. Il ne faut à aucun prix que l'inamovibilité arrive à se prendre pour l'impunité. »

Déférer des juges à la cour de cassation *pour un jugement :* voilà où nous devions nécessairement arriver. On se demande, en vérité, si l'on doit rire ou s'indigner; car pousser à ce point le mépris de l'indépendance de la magistrature, c'est du cynisme, mais c'est aussi beaucoup de sottise.

Dorénavant, la magistrature aura à rendre des services et non des arrêts ; et tout jugement qui ne plaira pas aux républicains, tout jugement qui jugera dans sa pleine indépendance de conscience, *sera déféré à la cour de cassation.*

Que les magistrats « se le tiennent pour dit. »

EDMOND BÉRAUD

UN RÉVEIL DE L'ESPRIT CHRÉTIEN

La regrettable campagne qui se poursuit en ce moment contre le clergé et même en général contre les catholiques, non-seulement dans certaines régions gouvernementales, mais dans beaucoup de conseils municipaux et dans une grande partie de la presse a conduit un écrivain d'autant de conscience que de talent, M. Paul Thureau-Dangin, à faire un retour sur une époque qui offre quelque analogie avec la nôtre, à revenir sur le mouvement anti-religieux qui se produisit au lendemain de la révolution de Juillet et sur la magnifique réveil de l'esprit chrétien qui suivit de près ce triomphe passager de l'incrédulité et de l'athéisme.

En 1830 — comme aujourd'hui — on voyait s'étaler de tous côtés, dans les vitrines des marchands de journaux, des caricatures contre les religieux et contre les prêtres. La soutane était proscrite — comme le demandaient encore ces jours-ci plusieurs feuilles radicales — et les membres du clergé n'osaient point se montrer dans les rues en costume ecclésiastique. Les processions — que quelques-unes de nos autorités municipales interdisent, dans ce moment, çà et là — étaient prohibées dans toute la France. Les séminaires étaient fermés, les évêques réduits à se cacher, et la populace, excitée par des bourgeois, par « des messieurs bien mis», saccageait impunément l'Archevêché et Saint-Germain-l'Auxerrois.

Issus d'un mouvement révolutionnaire qui s'était proposé de renverser en même temps le trône et l'autel, accoutumé eux-mêmes à considérer comme solidaires les uns des autres, et par conséquent, comme étant également leurs ennemis les défenseurs du catholicisme et les partisans de la vieille monarchie, les hommes qui étaient au pouvoir n'apprirent pas tout d'abord à séparer la cause de la religion de la cause de la légitimité. N'était-ce pas d'ailleurs sous le drapeau de Voltaire, aussi bien que sous celui des hommes de 89, qu'ils venaient de combattre et de vaincre ? Et n'eût-ce pas été beaucoup leur demander que de vouloir qu'ils intervinssent avec beaucoup d'énergie contre ceux qui continuaient dans la rue à coups de pavés la guerre qu'ils avaient eux-mêmes commencée dans leur cabinet à coups de plume ?

M. Thureau-Dangin a fort bien décrit cette époque que M. de Montalembert a caracté risée par ces mots : « Jamais et nulle part on n'avait vu une nation aussi officiellement antireligieuse », et qui inspirait à M. de Salvandy cette remarque : « Il y a quelques mois, on mettait partout le prêtre; aujourd'hui, on ne met Dieu nulle part. » Mais il a surtout admirablement peint et retracé avec une chaleureuse éloquence le mouvement qui se produisit peu d'années après en sens inverse, lorsqu'à la voix de Lamennais ou à la parole mieux inspirée encore des Lacordaire et des Ravignan, le sentiment chrétien se réveilla de toutes parts dans les cœurs « rassasiés de doute et las de scepticisme. » Cinq ans ne sont pas écoulés depuis la chute de Charles X, et « voici qu'en 1835, la vieille basilique de Notre-Dame voit accourir des foules immenses et inaccoutumées.

« Sous ses voûtes si longtemps désertes et dont la solitude avait été à peine interrompue depuis un demi-siècle, par les pompes officielles de l'Empire ou de la Restauration ou par les profanations de l'impiété révolutionnaire, six mille hommes, jeunes pour la plupart, représentant toute la vie intellectuelle de l'époque et toutes les espérances de l'avenir, se pressent pour entendre la parole d'un prêtre. A les considérer seulement pendant les heures d'attente, causant, lisant des livres profanes, déployant des journaux, tournant le dos à l'autel, on reconnaît bien que cette réunion n'est pas composée de gens habitués à fréquenter les églises. C'est vraiment la société nouvelle du dix-neuvième siècle, telle qu'elle est sortie de la révolution de 1830, en quelque sorte déchristianisée ; c'est elle qui, après avoir assisté indifférente, ou même souriante, au sac de Saint-Germain-l'Auxerrois, vient former, quatre ans plus tard, autour d'une chaire chrétienne, un auditoire tel qu'on n'en avait peut-être pas vu depuis saint-Bernard ; c'est elle qui rétablit ainsi ses relations interrompues avec la religion, et, par sa seule affluence, donne au catholicisme, naguère proscrit ou, ce qui est plus, oublié, un témoignage tout nouveau d'importance et de popularité ; transition subite du mépris à l'honneur, dont les chrétiens, ayant connu les deux époques, avant et après 1835, n'ont pu se rappeler ensuite l'émotion et la surprise sans sentir « leurs yeux se mouiller de larmes involontaires » et sans « tomber en actions de grâces devant Celui qui est inénarrable dans ses dons. »

Comment s'était produit ce revirement ? Etait-ce seulement un effet de la grâce d'en haut et faut-il l'attribuer uniquement à ce besoin de foi qui s'empare si invinciblement des âmes, surtout dans les époques troublées ? Non, cette salutaire révolution avait encore une autre cause, comme l'ont fort bien reconnu M. de Tocqueville, l'abbé Meignan — aujourd'hui évêque de Châlons — et M. Thureau-Dangin lui-même : c'était l'excellente attitude du clergé, qui, en prouvant sa résolution de rester étranger à toutes les préoccupations de la politique pour se consacrer uniquement aux œuvres de charité et à l'exercice de son pieux ministère, sut convaincre bientôt les esprits les plus prévenus qu'aucune solidarité ne le liait au régime qui venait d'être emporté par la révolution de Juillet. « Sans doute, écrit l'abbé Meignan, le clergé n'avait point pour lui la force ; s'il se fût montré un seul instant provocateur, il eût été infailliblement écrasé ; mais il triompha par ce mélange de fermeté et de conciliation, de force et de douceur, par ce désintéressement, cette humilité, cette abnégation que la religion seule inspire. »

Ces excellentes lignes du vénérable évêque de Châlons renferment pour le clergé d'aujourd'hui à la fois une espérance et une leçon. Une nouvelle tourmente est venue fondre sur le catholicisme. Les religieux sont menacés, persécutés, chassés au moment même où rentrent en France presque en triomphe — les hommes qui, il y a huit ans, ont accompli ou approuvé le massacre de l'archevêque de Paris et des Dominicains d'Arcueil. L'orage passera comme celui de 1830 si, à présent comme alors, les ministres de la religion possèdent encore toutes les qualités et toutes les vertus qui leur valurent en 1835 une si glorieuse revanche. Sous la Commune, alors les balles des fédérés menaçaient leur vie, ils en ont été grandis, eux et le Dieu qu'ils servent, même dans l'esprit des incrédules. Sous le ministère de M. Jules Ferry, alors qu'il sont sous le coup d'une persécution d'un autre genre, mais presque aussi redoutable, ils n'ont qu'à montrer qu'ils savent aussi toujours souffrir, et « les portes de l'enfer », — si M. Lepère veut bien nous permettre d'employer une de ces expressions bibliques qu'il prenait l'autre jour un peu trop à la lettre dans le mandement de Mgr Forcade, — « ne prévaudront pas contre eux. »

(*Moniteur.*)

M. Gambetta et le ministère jugés par la *Marseillaise*

La *Marseillaise* publie un piquant article dans lequel le rédacteur qui remplace par une * un nom que personne n'ignore, repousse avec ironie les avances de M. Gambetta, et réplique à la *République française* qui a parlé de « l'attitude de M. H. Rochefort », l'inventeur du mot opportuniste « destiné à caractériser ceux qui organisaient à la fois le système des concessions perpétuelles au pouvoir et de résistance constante à l'opinion. »

Nous citons :

« Il n'y a aucun doute que les portes de la patrie se rouvriraient pour lui à plusieurs battants, s'il consentait seulement à dire au Genevois Le Royer :

« Votre amnistie, bien qu'anti-juridique, » est la justice même. »

« A l'Anglais Waddington :

« Votre éloquence, qui est muette, n'en est pas moins persuasive. »

» Et à l'Italien Gambetta, car nous sommes gouvernés par les débris de toutes les nations :

« L'explication ruisselante de bonne foi » que vous avez donnée de la non-inscrip- » tion de Blanqui, dans les bureaux de la » Chambre, m'a ému jusqu'aux larmes. »

« Malheureusement M. Rochefort pense qu'aucun ministère n'a fait plus de tort à la République que celui dont nous jouissons, et il le dit, car si le pensant il ne le disait pas, il serait un saltimbanque et un malhonnête homme.

« Il a cru comme tant d'autres au patriotisme de M. Gambetta. A cette heure, il n'y croit plus, comme tant d'autres également, et il le déclare. »

Dans le même numéro de la *Marseillaise*, le rédacteur qui signe « Gallus » résume ainsi la tactique de M. Gambetta et de ses suivants :

« Périsse la République plutôt que le traitement de M. Jules Ferry, voilà le fond de doctrine de tout bon député de la majorité! Ah ça ! mais si M. Le Royer s'avisait de demander la lune, est-ce qu'on la lui accorderait ? Peut-être. En tous cas, il est probable qu'on nommerait une commission pour ne pas décourager le gouvernement. »

INFORMATOINS

Le *Figaro* se reporte à l'état-civil de M. Naquet, article du mariage. Le député d'Avignon, comme l'on sait, est séparé de sa femme.

« Il m'est revenu que cette séparation se fit dans les conditions les plus courtoises. On s'était connu tout jeune et l'on s'était aimé à travers le prisme des premières illusions, sous les éblouissements communicatifs d'un beau ciel de Provence. Méphistophélès avait rentré ses ongles pointus; il s'était montré doux et pieux comme un Chérubin.

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 31 MAI

— 17 —

LA VIEILLESSE DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. du Boisgobey

PREMIÈRE PARTIE

M. LECOQ se dérobe

I

Je ne parle pas du cache-nez et du paletot. Il ne sera pas assez bête pour les remettre. Pourtant, on ne sait pas. Je les ai dans la caboche, couleur, coupe, étoffe et tout... je les reconnaîtrais au Temple.

Et je vous le dis encore, patron, vrai comme je m'appelle Jean Piédouche, je repincerai le propre à rien qui m'a fait donne ma feuille de route.

— Ecoute, dit le chef après un silence c'est la première fois que ça t'arrive. On ne congédie pas un bon soldat pour un seul manquement dans le service. Et puis, je ne veux pas que tes enfants soient dans la misère. Je te garde.

— Vrai, patron ?

— Oui, à deux conditions. La première, c'est que tu ne diras pas un mot aux camarades...

— Soyez tranquille, patron, je n'ai pas envie de passer pour un imbécile.

— La seconde, c'est que tu feras l'impossible pour réparer ta sottise. Tu voulais travailler à ton compte. Tu travailleras encore pour la *maison*, mais il me faut l'homme.

— Vous l'aurez, patron, et si jamais il vous faut quelqu'un qui se jette dans le feu pour vous, eh bien ! faites-moi signe, dit Piédouche d'une voix étranglée.

— Pas de phrases, interrompit le chef, et à l'ouvrage ! Nous avons fait de mauvaise besogne cette nuit, tâchons d'en faire de bonne ce matin.

Nos numéros sont à leur poste ?

— Ils n en ont pas bougé depuis que je leur ai donné la consigne

— Bien, tu vas leur dire de continuer la faction, et tu passeras d'abord au commissariat du quartier. Tu diras au commissaire que je l'attends ici pour une levée de corps.

— Comment, patron ! est-ce que...

— Il y a un homme tué dans la salle à manger, dit le chef du même ton qu'il aurait dit: Il y a un vase de Chine sur la cheminée du salon.

— Et de deux ! grommela Piédouche. Il va bien, l'homme aux sourçils joints.

— Du commissariat, tu iras rue Godot-de-Mauroy, numéro...

— Connu, patron, chez M. Tolbiac.

— Allons, tu n'es pas si bête qu'on pourrait le croire après ce que tu as fait tantôt. Oui, chez Tolbiac. Tu lui diras que je le demande sans perdre une minute ; tu lui diras cela et rien de plus, entends-tu bien ?... et puis tu me l'amèneras.

— Compris, patron. Alors, c'est M. Tolbiac qui va mener l'affaire... sous votre direction ?

— Qu'est-ce que ça te fait ?

— Excusez, patron, c'est que je ne serais pas fâché de savoir avec qui je travaillerai... parce que, vous savez, chaque chef à sa méthode... et je tâche toujours de m'y conformer... Ainsi, par exemple, chaque fois que j'ai été employé par M. Lecoq...

— Lecoq n'en veut plus. Tu marcheras sous Tolbiac.

— Et je marcherai droit, patron, vous pouvez y compter. Seulement, c'est dommage que le père Lecoq en ait assez, parce que celui-là, voyez-vous, on n'a pas encore trouvé son pareil.

— Tolbiac le vaudra quand il aura un peu plus de pratique en France.

Assez bavardé. En route. Prends un fiacre pour aller plus vite, et tâche de ne pas faire de sottises.

Piédouche, ravi d'être rentré en grâce, et brûlant du désir de réparer sa faute, salua son chef et gagna la porte.

— Gare aux pas dans la neige, lui crie l'agent supérieur.

Et, traversant le salon, il alla regarder par la fenêtre entrebâillée.

Il constata avec satisfaction que Piédouche faisait un long détour pour ne pas effacer les traces laissées trente-six heures auparavant par l'assassin et son muet.

D'autres pas, plus récemment imprimés sur la neige, apparaissaient à côté des deux dremières pistes.

Ceux-là étaient certainement ceux du visiteur nocturne qui avait enfermé le chef de la sûreté dans l'horloge, et ils ne se confondaient point avec les autres.

C'était un point de comparaison tout trouvé pour établir que ce visiteur était déjà venu la veille, et l'habile agent se promit bien de ne pas le négliger.

Pour le moment, il ne pensait qu'à entrer dans la voie des opérations régulières, constatations de l'état du corps, enquête sur son identité, et autres procédés employés dans les cas ordinaires.

Les raisons qui l'avaient décidé à différer d'agir officiellement n'existaient plus, puisque l'assassin savait maintenant que la maison était occupée par la police.

On ne pouvait pas espérer qu'ayant échappé une fois à la souricière, il reviendrait s'y faire prendre.

Le chef n'avait donc plus qu'à attendre l'arrivée du commissaire et, jusqu'à ce que celui-ci arrivât, il n'avait rien de mieux à faire que de visiter le premier étage où il n'avait pas encore pénétré.

Il y monta et, comme au rez-de-chaussée, il trouva toutes les clés sur les portes.

A droite, au-dessus du salon et du boudoir, il y avait une chambre à coucher, celle de la dame du logis évidemment, et un cabinet de toilette,

Là aussi, on remarquait un étrange amalgame d'objets de luxe et de meubles vulgaires.

Aucune trace de désordre d'ailleurs.

Cependant les armoires étaient vides, et la garde-robe attenant au cabinet de toilette ne contenait pas un seul vêtement de femme.

C'était une preuve de plus que la victime se préparait à partir pour un long voyage, et qu'elle comptait même ne jamais revenir dans la maison.

L'agent supérieur en était là de son examen quand le bruit d'un fiacre s'arrêtant devant la grille l'attira à la fenêtre.

Il vit descendre de ce fiacre le commissaire que Piédouche était allé avertir en passant, et il courut le recevoir.

Entre magistrats accoutumés aux instructions criminelles, on s'entend à demi-mot, et le chef de la sûreté eut tôt fait de mettre très sommairement son collègue au courant de la situation.

Puis comme il avait hâte d'en finir à la rue de l'Arbalète pour rentrer à la préfecture, il le conduisit tout droit à l'office, où gisait le corps de l'homme assassiné.

— C'est lui ! s'écria aussitôt le commissaire du quartier.

— Comment ! vous connaissez cet homme? s'écria le chef de la sûreté.

— Parfaitement, dit le commissaire. C'est un négociant qui a disparu avant-hier. et que sa famille fait chercher. Son fils était chez moi, et je recevais sa déclaration quand Piédouche est venu me demander.

Parbleu ! je ne m'attendais guère, en venant ici, à faire d'une pierre deux coups.

— Et moi, je n'espérais guère que nous marcherions si vite à un éclaircissement.

— Vous êtes sûr que ce corps est bien celui du négociant en question.

Très sûr. J'ai rencontré vingt fois cette figure-là dans le Luxembourg ou au Jardin des Plantes.

Il jouit d'ailleurs dans le quartier d'une grande notoriété, car il y a passé sa vie, et son père y était établi avant lui.

Il faisait le commerce des toiles en gros.

— Etait-il riche ?

— Très riche, et sa fortune n'est pas d'origine récente. Elle remonte à deux ou trois générations.

— Son nom ?

— M. Lheureux ; Pierre Lheureux, Bérard et Cie, c'est la raison sociale de la maison de commerce.

— Alors il a un associé ?

— Oh ! cet associé ne se mêle pas des affaires... Je crois même qu'il n'habite pas Paris.

— Et il est marié ce monsieur... Comment l'appelez-vous ? Ah ! Lheureux... il y a des noms qui ne vont guère à ceux qui les portent.

— Marié et père de deux enfants. C'est l'aîné qui est venu me réveiller ce matin à sept heures pour m'apprendre la disparition de son père.

Je ne me doutais pas, en lui promettant de faire des recherches, qu'elles aboutiraient si promptement.

— Celles que j'ai entreprises depuis hier ne sont pas si avancées, à beaucoup près.

Cependant nous tenons un fil... un fil qui peut casser, c'est vrai... et qui peut aussi nous mener jusqu'au bout... Nous verrons si Tolbiac saura s'en servir.

— Tolbiac ? Le *detective* en retraite qu nous est venu d'Angleterre.

— Oui, je viens de l'envoyer chercher pour lui remettre l'affaire... c'est-à-dire, bien entendu, les recherches accessoires, car nous travaillerons de notre côté... le juge d'instruction est déjà saisi.

A suivre.